NATIONS
UNIES

DP

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/MOL/1
29 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session ordinaire de 1997
13 au 17 janvier 1997, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION DU PNUD AVEC LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA (1997-1999)

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes	Page
INTRODUCTION	1	2
I. ÉTAT DU DÉVELOPPEMENT VU SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	2	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS DE LA COOPÉRATION PASSÉE .	3 - 8	3
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS	9 - 22	4
A. Développement d'une bonne conduite des affaires publiques	12 - 16	5
B. Développement de moyens d'existence durables . .	17 - 22	7
IV. MODALITÉS DE GESTION	23 - 27	9
Annexe		
TABLEAU DES OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA (1997-1999)		11

INTRODUCTION

1. Le PNUD a commencé à avoir des activités en République de Moldova en février 1993, époque à laquelle il a installé un bureau à Chisinau et y a nommé le premier Représentant résident et Coordonnateur résident des Nations Unies. Un cadre de coopération à court terme avec la Moldova a été défini en octobre 1993; il a guidé les activités jusqu'à l'établissement du premier programme de pays pour la période 1994-1996 (DP/CP/MOL/2), qui a été approuvé par le Conseil d'administration en avril 1995. En juillet 1996, a eu lieu un examen des résultats de ce premier programme. À partir des enseignements et de l'expérience retirés de celui-ci, un projet de note consultative sur la coopération future dans le domaine du développement a été préparé puis examiné au sein du PNUD et entre celui-ci et le Gouvernement. Le présent cadre de coopération avec la Moldova repose sur cette note consultative et tient compte des observations tant du Gouvernement que du PNUD.

I. ÉTAT DU DÉVELOPPEMENT VU SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

2. En ce qui concerne les domaines prioritaires pour un développement humain durable définis par le PNUD, la situation de la République de Moldova se présente succinctement comme suit :

a) Administration des affaires publiques : depuis l'indépendance du pays en 1991, le Gouvernement a pris des mesures importantes pour donner aux institutions nécessaires à une bonne conduite équitable des affaires publiques une mission plus précise et les renforcer. Une nouvelle Constitution a donc été approuvée en août 1994; elle définit les droits des citoyens, les devoirs du Gouvernement et les principes applicables à la conduite des affaires publiques dans une démocratie parlementaire qui vient de naître. Le Parlement a approuvé de nombreux textes législatifs pour définir plus en détail les mécanismes et les institutions qui permettront cette nouvelle forme d'administration mais, en raison du déclin économique et de la faiblesse persistante de certaines institutions, particulièrement celles qui ne dépendent pas des pouvoirs publics, il faudrait une assistance et davantage de temps pour que parvienne à fonctionner de façon satisfaisante un système décentralisé et démocratique qui fasse sentir son action dans toute la société;

b) Élimination de la pauvreté : d'après le rapport de 1995 sur le développement humain dans le pays, en 1993 la fraction de la population ayant des revenus faibles, qui était de 13,9 % en 1991, a atteint 70,2 % en 1993 et la proportion d'habitants vivant en deçà du seuil de pauvreté est passée de 2,1 % à 40,6 % au cours de la même période. Selon une enquête, 87 % de la population considère que la qualité de vie a baissé au cours des années 1994/1995 et la République de Moldova est l'un des pays d'Europe de l'Est et de la Communauté d'États indépendants où on a observé la plus forte avancée de la pauvreté et de la misère. L'atténuation de la pauvreté est donc un objectif principal du programme de réforme économique du Gouvernement;

c) Emploi et moyens d'existence durables : le déclin économique et les transformations structurelles ont lourdement pesé sur le marché du travail. Le chômage a été beaucoup aggravé par les licenciements massifs dus en grande partie à la fermeture d'entreprises. Le chômage officiellement déclaré touche

24 500 personnes (1,4 % de la population active en 1996) (Transnistrie non comprise); cependant, on estime qu'il y a eu 220 000 chômeurs non recensés en 1995, soit 13 % de la population active, et beaucoup pensent qu'il y en a eu encore plus. Les femmes représentent environ 65 % des chômeurs et les personnes de moins de 30 ans près de la moitié;

d) Situation des femmes : en République de Moldova, les femmes constituent 52,2 % de la population. Elles ont une espérance de vie moyenne de 72 ans, plus que les hommes, elles ont des semaines de travail plus longues, tant chez elles qu'à l'extérieur, et leur salaire est inférieur de 20 à 30 % à celui des hommes. Au cours des dernières années, les femmes ont joué un rôle de plus en plus effacé dans la vie sociale, par exemple au Parlement, dans les ministères centraux, aux postes de direction ainsi que dans les domaines spécialisés. En d'autres termes, en l'absence de systèmes de quotas, les femmes n'ont pas pu se hisser à des postes de pouvoir ni les conserver;

e) Environnement : le Programme national d'action stratégique de la République de Moldova dans le domaine de l'environnement, établi dans le contexte d'Action 21 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, prévoit un programme de réforme écologique reposant sur une large assise et répondant aux principaux problèmes posés par l'environnement du pays : contamination des ressources en eau, appauvrissement des terres et du sol, pollution atmosphérique et absence de ressources locales d'énergie. Jusqu'à présent, la mise en oeuvre du programme n'a guère progressé. Néanmoins, le Gouvernement a confirmé qu'en coopération avec le PNUD et avec la participation des institutions spécialisées compétentes des Nations Unies, il faisait de la mise en oeuvre du programme un objectif prioritaire de la coopération future.

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

3. Au cours de la période 1993-1996, le PNUD a coopéré avec la Moldova principalement en fournissant un appui à des projets dans les domaines thématiques suivants : a) conduite des affaires publiques et démocratie; b) valorisation des ressources humaines et développement de la gestion; c) secteur social; d) environnement. Ce faisant, il servait aussi bien l'ordre de priorité du Gouvernement que ses principaux objectifs.

4. Les activités mises en oeuvre au titre du premier programme de pays ont contribué à renforcer les capacités de l'administration publique dans les ministères clefs, et ont permis au Gouvernement de répondre à un large éventail de besoins liés aux nouvelles réalités politiques, économiques et sociales. Sur le plan financier et sur la base d'un chiffre indicatif de planification d'environ 1,0 million de dollars, 4,4 millions de dollars ont été mobilisés pour la participation aux coûts (3,9 millions de dollars fournis par le Gouvernement néerlandais et 0,5 million de dollars fournis par le Gouvernement suédois). En outre, quelque 3 millions de dollars ont été obtenus d'autres fonds du PNUD et au titre de l'assistance d'urgence.

5. Un certain nombre d'activités bénéficiaires d'une assistance du PNUD, particulièrement dans le domaine du développement du secteur privé et des petites et moyennes entreprises, ont complété celles qui recevaient une assistance d'autres bailleurs de fonds. Pour accroître et renforcer encore

cette complémentarité, le PNUD a contribué à édifier des capacités d'administration publique en ce qui concerne la coordination des donateurs et au partage des informations entre les partenaires au service du développement, en organisant des réunions et en diffusant des bulletins de nouvelles hebdomadaires.

6. En outre, au titre du premier programme de pays, le PNUD a organisé trois séminaires régionaux traitant du commerce régional, des préoccupations des femmes ainsi que des médiateurs et des institutions dans le domaine des droits de l'homme et a aidé le Gouvernement dans des négociations avec le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour que celle-ci inscrive la République de Moldova sur sa liste de pays en développement et lui donne ainsi droit à une assistance à des conditions de faveur. Un certain nombre de voyages d'études ont aussi été financés à l'intention de hauts fonctionnaires.

7. En outre, au cours de la période 1993-1996, le PNUD a coopéré avec le Gouvernement à la publication d'un certain nombre de documents, dont deux rapports sur le développement humain, deux rapports sur la coopération au service du développement, une brochure commémorant le cinquantième anniversaire de l'ONU et traitant aussi du rôle de celle-ci en République de Moldova ainsi que du rôle de ce pays à l'ONU, des rapports d'information hebdomadaires, les rapports nationaux sur le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et quelque 24 rapports sur différents sujets économiques et sociaux établis par des consultants nationaux.

8. Lors de l'examen du premier programme de pays, l'utilité des petits projets a été constatée. Ils ont servi de moteurs à la mobilisation des ressources et de moyens pour apporter des solutions dans de nombreux domaines prioritaires auxquels le pays devait s'attaquer au cours du processus de transition. Ils ont aussi contribué à édifier des capacités qui, à leur tour, leur ont permis de se suffire à eux-mêmes malgré leur petite taille. Néanmoins, il a été aussi reconnu que pour renforcer leurs effets, une approche-programme, selon laquelle l'appui du PNUD serait conçu pour faciliter la formulation et la mise en oeuvre de programmes nationaux dans certains domaines, pouvait créer des conditions plus favorables à la coordination, à la mobilisation des ressources et à la gestion. Pour cette raison, le présent cadre de coopération avec la Moldova insiste particulièrement sur un recours accru à l'approche-programme.

III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

9. Le premier cadre de coopération avec la Moldova prévoit d'apporter dans les domaines prioritaires du PNUD - élimination de la pauvreté, création d'emplois, protection et régénération de l'environnement, et promotion des femmes - une réponse fondée sur deux principales activités, complétées par un travail d'information et de coordination :

a) Développement d'une bonne conduite des affaires publiques, qui privilégiera les instruments institutionnels et politiques d'une bonne administration, particulièrement par le Parlement, la Cour des comptes, l'administration locale et le pouvoir judiciaire ainsi que les rouages qui permettent l'exercice des droits de l'homme, la planification stratégique, la

gestion des ressources externes, l'intervention en cas de catastrophe et la gestion de l'environnement;

b) Le développement de moyens d'existence durables, qui consistera surtout à concevoir et mettre en oeuvre des politiques destinées à des groupes particuliers, par exemple les pauvres, les femmes, les chômeurs et les victimes de la criminalité et de l'abus des drogues.

10. Dans le cadre de son effort stratégique global pour un développement durable axé sur l'être humain, la coopération du PNUD suivra un certain nombre de principes, dont les plus importants sont : les activités de plaidoyer, la coordination de l'aide, la collaboration avec les organismes des Nations Unies, l'emploi d'une approche programmatique, l'appartenance nationale des moyens avec la participation de la société civile, la mobilisation des ressources et la prise en compte totale des préoccupations des femmes.

11. Le PNUD veillera aussi, en particulier, à développer les liaisons avec des projets régionaux concernant la réduction de la pauvreté, la démocratie, la conduite des affaires publiques et la participation, la gestion des ressources externes, les préoccupations des femmes et le développement, ainsi que les petites et moyennes entreprises et la gestion de l'environnement, et à retirer le maximum de profit de ces projets dans les domaines de l'information, de la formation, de l'édification de capacité et des méthodologies. Pour renforcer ces liaisons et conformément aux nouvelles modalités concernant les bureaux régionaux, une fraction des fonds consacrés à chaque projet national sera dorénavant affectée au projet régional correspondant auquel le pays participe.

A. Développement d'une bonne conduite des affaires publiques

12. Ce domaine dans lequel le PNUD concentrera ses activités correspond à la volonté du Gouvernement de mettre en place et de renforcer les instruments d'une démocratie parlementaire, d'un développement décentralisé et d'un état de droit propices à la transition vers une économie de marché. Comme il est dit plus précisément ci-après, le premier cadre de coopération avec la Moldova conduira le PNUD à coopérer avec le Gouvernement pour mettre en oeuvre des programmes nationaux qui créent des institutions garantissant une bonne conduite des affaires publiques et des processus démocratiques, une décentralisation et le renforcement de l'administration locale, une réforme du secteur public, le développement de la gestion macro-économique au service d'un développement humain durable et le renforcement de la coordination de l'aide.

Programme relatif à la conduite des affaires publiques et à la démocratie

13. Au titre du premier cadre de coopération avec la Moldova et avec la poursuite d'un financement provenant du projet régional RER/94/001 "Démocratie, conduite des affaires publiques et participation", le PNUD continuera de coopérer avec le Gouvernement à trois sous-programmes concernant :

a) Le Parlement et la Cour des comptes, afin de renforcer le fonctionnement du Parlement par l'élaboration de divers mécanismes et modalités et à créer une Cour des comptes qui soit le principal organe de vérification des comptes de l'administration centrale;

b) Le développement de l'administration locale pour stimuler les initiatives locales et créer le climat politique et législatif nécessaire au développement, au niveau des régions et des districts et localement. À ce sujet, le Gouvernement a commencé à établir une planification pour les régions et les districts avec l'appui du PNUD. Des stratégies de développement régional et local continueront d'être définies et des études sectorielles et thématiques d'être faites;

c) Des réformes judiciaires et législatives pour continuer d'appuyer le processus en cours de réforme et de renforcement des institutions et des procédures judiciaires, la formation, ainsi que la création d'un système informatisé d'informations concernant le droit. Une attention particulière sera accordée à la législation en faveur des femmes.

14. En outre, dans le domaine du développement des droits de l'homme, le PNUD coopérera avec le Gouvernement pour créer un centre national des droits de l'homme qui donnera aux citoyens davantage de possibilités de recourir à une institution impartiale et indépendante au sujet de problèmes concernant les droits de l'homme et qui facilitera l'adhésion de la République de Moldova aux principales conventions internationales concernant les droits de l'homme, par exemple la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En outre, il a aussi été demandé au PNUD de continuer d'appuyer le renforcement des capacités du Ministère des affaires étrangères.

Programme de définition et de mise en oeuvre d'une stratégie de développement national

15. Pour lui donner des moyens politiques appréciables de mieux administrer le pays, le PNUD coopérera avec le Gouvernement à l'élaboration d'une stratégie nationale de développement à moyen et long terme qui associera une réforme macro-socio-économique et des mesures d'ajustement structurel à court terme à un processus plus long d'édification de capacité. On espère par là aussi développer la gestion macro-économique au service d'un développement humain durable. Ce processus reposera sur une étroite collaboration entre le PNUD et la Banque mondiale. En outre, afin de formuler une stratégie de développement qui tienne compte des questions écologiques et pour donner une plus grande impulsion au Programme national d'action stratégique dans le domaine de l'environnement, l'appui d'Action 21 est prévu. Dans le même esprit, il faudra que la planification stratégique à plus long terme tienne compte des activités d'intervention en cas de catastrophe et d'établissement de plans d'urgence. Donc, étant donné que le pays est exposé à des catastrophes naturelles graves, comme l'ont montré les inondations, les chutes de grêle et la sécheresse de 1994/1995, qui ont fait perdre, selon les estimations, quelque 400 millions de dollars, le PNUD continuera de coopérer avec le Gouvernement pour aider celui-ci à renforcer les moyens dont il dispose pour établir des plans et répondre aux besoins, humanitaires et autres.

Programme de gestion des ressources extérieures

16. Avec l'appui du Département des relations économiques extérieures du Ministère de l'économie, dans le cadre du projet MOL/93/003 "Renforcement des capacités nationales de gestion des ressources extérieures", le renforcement du

système de gestion, de surveillance et de coordination des ressources extérieures, particulièrement dans le domaine de la coopération technique, a déjà nettement progressé. À l'avenir, la coopération aura pour principal objectif de donner au Département davantage de moyens de remplir son rôle de coordination, d'organiser des échanges d'informations, de préparer des réunions de groupes consultatifs et de créer un service de références informatisé concernant tous les documents relatifs aux projets pour lesquels une assistance est fournie par des bailleurs de fonds. Un lien sera maintenu entre ce projet et le projet régional RER/93/325, "Formation régionale/édification de capacité nationale pour la gestion des ressources extérieures". En outre, les enseignements retirés de voyages récents accomplis par de hauts fonctionnaires dans quatre pays d'Amérique latine ont conduit le Gouvernement à demander au PNUD de fournir un appui pour un nouveau centre de mise en oeuvre des programmes et des projets, qui aidera à appliquer, gérer et surveiller tous les projets d'assistance technique, y compris ceux de la Banque mondiale, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, du Programme d'assistance technique de l'Union européenne à la Communauté d'États indépendants et du système des Nations Unies. Le centre pourrait constituer une source importante de contributions futures au titre de la participation aux coûts et renforcer le rôle de coordonnateurs de l'aide joué par le Gouvernement et le PNUD.

B. Développement de moyens d'existence durables

17. Depuis l'indépendance de la République de Moldova, le produit intérieur brut de ce pays s'est effondré de 60 % et les ressources ont cessé d'affluer de l'ex-Union soviétique. La pauvreté s'est ainsi globalement aggravée. En l'absence d'une économie suffisamment développée et d'une épargne nationale adéquate, le Gouvernement n'a pas pu poursuivre ses programmes et continuer à fournir les services existants. Il a donc dû demander un appui dans un certain nombre de domaines qui contribuent à fournir des moyens d'existence durables et qui, à eux tous, peuvent favoriser le relèvement des revenus et protéger les groupes vulnérables, par exemple les femmes, les chômeurs et les victimes de la criminalité et de l'abus des drogues. Le premier cadre de coopération avec la Moldova prévoit que le PNUD coopérera avec le Gouvernement pour mettre en oeuvre les programmes nationaux décrits ci-après.

Programme d'atténuation de la pauvreté

18. Dans le cadre de la stratégie du Programme de formulation et de mise en oeuvre d'un développement national en République de Moldova, il est proposé de concevoir un programme national d'atténuation de la pauvreté avec un financement provenant de l'Initiative du PNUD concernant une stratégie de lutte contre la pauvreté, au titre d'une série de mesures envisagées pour préparer une évaluation de la pauvreté qui sera faite avec la Banque mondiale, d'abord dans le domaine de la collecte et de l'analyse de données. Ce processus facilitera aussi la définition de politiques et de mécanismes adaptés aux besoins de groupes cibles particuliers, y compris celle d'une politique nationale de développement social conforme à la stratégie de développement national décrite au paragraphe 15, et la création d'un fonds d'investissement social pour lequel une assistance de la Banque mondiale est envisagée. Ces activités seront liées aussi au projet régional de lutte contre la pauvreté et pour la collecte d'indicateurs socio-économiques, et le PNUD apportera un appui concernant la comptabilité nationale.

19. En outre, afin éventuellement de tirer parti des compétences de la jeunesse moldove et de créer des emplois, il a été demandé au PNUD/Programme des Volontaires des Nations Unies d'aider à créer un programme national de bénévolat qui mettrait des bénévoles moldoves au service de projets de travaux publics et de travaux communautaires dans tout le pays. On envisage aussi de recruter des spécialistes moldoves comme Volontaires des Nations Unies dans d'autres pays.

20. La prise de conscience des liens souvent étroits qui existent entre la criminalité et l'abus des drogues, d'une part, et la pauvreté, de l'autre, a aussi conduit à envisager un appui du PNUD pour un éventuel programme national de prévention de la criminalité et de lutte contre l'abus des drogues. À ce sujet, l'un des problèmes sociaux les plus aigus que pose la transition est la montée de la criminalité liée, entre autres, à l'importation et au trafic illicites de drogues et à leurs incidences sur la société moldove. Pour donner au Gouvernement davantage de moyens de lutte contre la criminalité et le trafic des drogues et sensibiliser l'opinion au problème de la drogue, une assistance sera demandée au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

Programme de développement de l'entreprenariat et du commerce

21. Pour atténuer la pauvreté, l'une des principales solutions consiste à stimuler le secteur privé local afin qu'il s'épanouisse, en particulier, par l'intermédiaire des petites et moyennes entreprises qui aident à créer des emplois et des revenus et compensent ainsi le déclin dû à la fermeture de nombreuses entreprises. Le Gouvernement a déjà lancé plusieurs projets avec l'aide d'un certain nombre de donateurs (par exemple, la Banque mondiale, le Programme d'assistance technique à la Communauté d'États indépendants de l'Union européenne, l'Agency for International Development des États-Unis d'Amérique et le PNUD), pour développer le secteur privé et créer des centres d'affaires qui conseillent les entrepreneurs éventuels. Le projet MOL/94/003, "Petites et moyennes entreprises en République de Moldova", qui tire parti de l'expérience de mise en oeuvre du projet régional dans le même domaine (RER/94/004), à partir de la Roumanie, grâce à des moyens et des méthodes conçus par le projet régional, a donné des résultats appréciables et satisfaisants par rapport à leur coût. Par une initiative parallèle conçue pour stimuler la croissance économique, le Gouvernement accorde une attention particulière à l'élaboration de programmes nationaux dans le domaine du développement du commerce et de l'investissement étranger. Il est donc envisagé que le PNUD aide à créer un centre international de promotion du commerce qui aiderait à trouver de nouveaux marchés extérieurs aux produits moldoves et favoriserait de nouveaux liens commerciaux qui, à leur tour, contribueraient à accroître les revenus et à atténuer la pauvreté. En outre, étant donné le lien étroit entre le commerce et l'investissement étranger direct, le Gouvernement a aussi proposé de créer, avec l'appui du PNUD, un organisme spécial de promotion de l'investissement étranger direct. Deux projets apparentés pour lesquels le Gouvernement a demandé un appui du PNUD, sous réserve de l'existence de fonds, ont trait à la normalisation et à l'homologation des produits d'exportation et à la création d'un centre d'information et de documentation à l'Agence moldove de protection de la propriété intellectuelle.

Programme relatif aux femmes dans le développement

22. La lutte contre les tendances négatives défavorables aux femmes décrites au paragraphe 2 d) ci-dessus figure au premier rang des priorités du PNUD. Il est proposé que la coopération de celui-ci concernant la femme dans le développement (MOL/93/005 et MOL/93/327) soit repensée globalement et que l'accent soit mis sur l'élaboration d'un programme national favorisant la participation des femmes au développement qui contribuerait à une pleine prise en compte de leurs préoccupations dans tous les domaines de la vie économique et sociale. Le programme servirait d'instrument de planification et de coordination au niveau national, au sujet des recommandations de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Des ressources complémentaires seront nécessaires pour financer l'appui principal qui doit être fourni au Groupe chargé des femmes au Ministère de la main-d'oeuvre et de la protection sociale ainsi que pour des projets individuels et le travail d'organisations non gouvernementales s'occupant des femmes. Ce projet sera lié au futur projet régional relatif aux femmes dans le développement.

IV. MODALITÉS DE GESTION

Exécution et application

23. On compte que les projets auxquels le PNUD apportera sa coopération en République de Moldova seront exécutés principalement au plan national, des institutions spécialisées des Nations Unies apportant au besoin leurs services pour des éléments et des lignes budgétaires particuliers. Étant donné qu'il est toujours nécessaire de fournir une assistance pour la formulation et l'application de programmes nationaux et de financer la participation de fonctionnaires à des cours de brève durée et des voyages d'études, il est envisagé de poursuivre le projet MOL/93/001 "Appui à l'élaboration de programmes". En outre, pour l'application, il sera fait appel, le cas échéant, au programme des Volontaires des Nations Unies, au transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés (TOKTEN), aux Services consultatifs internationaux de courte durée des Nations Unies (UNISTAR) et à la coopération technique entre pays en développement, sous réserve que des financements soient disponibles.

Coordination

24. Le bureau de pays du PNUD continuera d'intervenir activement dans les activités de coordination, d'une part, en aidant à renforcer les moyens dont dispose le Gouvernement lui-même dans ce domaine grâce au projet MOL/93/003 "Renforcement des capacités nationales de gestion des ressources extérieures" et, d'autre part, par l'intermédiaire de réseaux officieux de donateurs et grâce à des missions. Le bureau de pays continuera à participer à des réunions de bailleurs de fonds et d'en accueillir, particulièrement s'il s'agit d'organismes des Nations Unies qui jouent un rôle de chef de file dans la préparation d'une note stratégique de pays. Le bureau de pays continuera aussi à recueillir et diffuser des informations sur la coopération dans le domaine du développement, sous forme d'un rapport sur la coopération annuelle dans le domaine du développement et de rapports d'avancement des travaux plus à jour et établis au moment où ils sont nécessaires. Il étudiera aussi avec le Gouvernement les

moyens de tirer pleinement parti de l'Internet, de sorte que les projets des Nations Unies bénéficient pleinement de cette nouvelle source d'informations.

Information

25. Au titre de son programme 1994-1996 de coopération avec le Gouvernement, le bureau de pays du PNUD a diffusé des informations sur diverses activités de l'ONU dans le pays et ailleurs, pour faire mieux connaître globalement le rôle des Nations Unies à la population moldove. En outre, l'une des fonctions importantes du bureau du PNUD a consisté à diffuser des informations sur les événements politiques et économiques en République de Moldova, pour mieux informer la communauté internationale des donateurs sur le pays et de ses besoins. À cette fin, le PNUD continuera d'établir des rapports d'information hebdomadaires constitués de coupures de la presse moldove concernant les événements politiques, économiques et sociaux. Ces rapports seront distribués comme par le passé aux missions diplomatiques accréditées auprès du Gouvernement moldove mais non situées en Moldova, ainsi qu'aux organismes des Nations Unies.

Suivi et évaluation

26. Toutes les modalités de suivi et d'évaluation du PNUD seront appliquées à tous les projets, qui donneront lieu, entre autres, à l'établissement de rapports d'avancement des travaux, de rapports techniques, de réunions et de visites. Le programme sera soumis à un examen annuel du Comité d'évaluation des programmes local. On veillera particulièrement à définir des étapes et des indicateurs de résultats pour chaque programme et projet national, afin de faciliter le suivi et l'évaluation.

Mobilisation de ressources

27. Étant donné que le PNUD ne dispose que de ressources limitées, on s'attachera à mobiliser des ressources supplémentaires au service des objectifs des programmes nationaux, en particulier par le mécanisme de partage des coûts. Selon les estimations initiales, les contributions potentielles au titre du partage des coûts s'élèveraient à environ 21 millions de dollars, auxquels viendront s'ajouter, il faut l'espérer, des fonds pour des activités particulières ainsi que des fonds régionaux et interrégionaux et des fonds d'affectation spéciale. Si les tendances passées se maintiennent, on peut envisager en tout 24,7 millions de dollars pour la période 1997-1999, les ressources de base s'élevant à 2,8 millions de dollars. Pour atteindre cet objectif, il faudra formuler des projets stratégiques qui puissent attirer des fonds d'origine multilatérale et bilatérale.

Annexe

TABLEAU DES OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES
POUR LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA (1997-1999)

(en milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Observations
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
CIP estimatif disponible	379	
TRAC 1.1.1	274	Affecté immédiatement au pays.
TRAC 1.1.2	0 à 66,7 % du TRAC 1.1.1	Cette fourchette est présentée aux fins de planification initiale seulement. L'affectation effective dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout accroissement dans les limites de cette fourchette sera également fonction de la disponibilité des ressources.
Autres ressources	1 863	Conformément au paragraphe 19 de la décision 95/23.
TRAC 1.1.3	128	
SPPD/STS	123	
Total partiel	2 767 a/	
RESSOURCES AUTRES QUE LES RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Participation aux coûts du Gouvernement	10 000	Provenant éventuellement d'une utilisation de prêts de la Banque mondiale, de la BERD, etc.
Fonds pour le développement durable	-	
Participation aux coûts par des tiers	11 067	
Fonds, fonds d'affectation, etc.	350	
Total partiel	21 417	
TOTAL GÉNÉRAL	28 184 a/	

a/ Non compris la rubrique 1.1.2 de l'objectif concernant l'allocation de ressources de base (TRAC), qui est affectée sur une base régionale en fonction des demandes présentées ultérieurement par les pays.

Abréviations : BERD = Banque européenne pour la reconstruction et le développement; CIP = chiffre indicatif de planification; SSPD = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; STS = appui aux services techniques; TRAC = objectif concernant l'allocation de ressources de base.